

**FICHE PROGRAMME 2021-2022
BOURSE DE FORMATION POSTDOCTORALE EN RECHERCHE
CRCHUM**

Date limite de dépôt de la demande : 14 mai 2021, 23h59

Description :

Ce programme vise à supporter les détenteurs d'un doctorat (Ph. D., M.D.) dans la réalisation d'un stage postdoctoral en recherche au CRCHUM afin de développer leur parcours de formation dans un milieu scientifique stimulant tant dans l'acquisition de nouvelles méthodologies de recherche, l'acquisition de compétences en gestion de projet de recherche et de direction d'étudiants et dans le développement des habiletés de communication.

La direction du CRCHUM s'attend à ce que le directeur ou la directrice de stage agisse à titre de mentor dans le développement de la future carrière en recherche du candidat ou de la candidate.

Valeur et durée de la bourse :

3000 \$, durée un an.

Critères d'admissibilité :

- Comme pour toutes les demandes de bourses ou de prix du CRCHUM, les candidats(es) doivent obligatoirement avoir participé à la Séance d'accueil des nouveaux étudiant(e)s du CRCHUM. Les étudiant(es) arrivés au CRCHUM après le 28 janvier 2021 devront obligatoirement assister à la prochaine Séance d'accueil qui aura lieu en septembre 2021,
- Les candidats(es) doivent obligatoirement avoir mis leur fiche AGIR à jour au maximum 3 mois avant la date limite de dépôt de l'application,
- Détenir un diplôme de doctorat (Ph. D., M.D.) depuis deux ans ou moins à la date de clôture du concours,
- Poursuivre à temps plein une formation postdoctorale sous la supervision d'un chercheur régulier ou une chercheuse au sein d'un des axes de recherche du CRCHUM,
- Être supervisé par un directeur ou une directrice et un co-directeur ou co-directrice différent de la personne ayant dirigé les travaux de maîtrise ou de doctorat.
- Être inscrit à titre de stagiaire postdoctoral(e) à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal ou d'une autre institution accordant le même statut.

Documents exigés :

- Formulaire de demande de bourses dûment rempli
- CV commun canadien (<https://ccv-cvc.ca/loginresearcher-fra.frm>) format FRQS incluant toutes les annexes (<http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/710199/Directives+pour+le+fichier+joint+au+CV/808ab760-f35b-41ef-8bd1-8eaaa85c68e8>),
- Copies des avis d'attribution des bourses, prix et distinctions reçues depuis le début de la formation graduée,
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication,
- Copie de diplôme de Ph. D. ou M.D.

Mécanisme et critères d'évaluation :

Les demandes sont évaluées par les membres du Collège d'évaluateurs du CRCHUM qui représentent les différentes disciplines et méthodologies de recherche en santé.

- Bourses, prix et distinctions (20 points),
- Publications (20 points),
- Conférences sur invitation et présentations orales et par affiche (10 points),
- Projet de recherche : problématique, hypothèses et objectifs, méthodes et analyses, faisabilité, originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances (20 points),
- Justification du choix du milieu de formation par le candidat dans le développement de sa carrière (15 points),
- Autres activités : participation à des comités, organisation d'événements, bénévolats, communications scientifiques, etc. (15 points).

Gestion de la bourse :

Un versement unique sera transmis au boursier ou à la boursière.

- Le boursier ou la boursière est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues du CRCHUM,
- Les relevés T4A de Revenu Canada et 1 de Revenu Québec sont transmis à l'adresse de correspondance du boursier ou de la boursière (celle indiquée dans le formulaire de demande) au mois de février de l'année suivant l'année d'imposition visée,
- L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif. Le CRCHUM se dégage de toute responsabilité quant à la validité de l'information fournie relativement à l'impôt sur le revenu.

Engagement du boursier ou de la boursière

Le candidat ou la candidate devra s'engager à :

- Respecter l'ensemble des conditions et exigences décrites ci-dessus,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que définies par le FRQS et le CRCHUM,
- Autoriser le CRCHUM à conserver et utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans sa demande de bourse, à la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

Engagement du directeur ou de la directrice de recherche

Le directeur ou la directrice de recherche s'engage à :

- Encadrer les travaux du boursier ou de la boursière et à lui fournir les moyens matériels et financiers pour réaliser son projet de recherche,
- Respecter les normes d'éthique et d'intégrité tel que défini par le FRQS et le CRCHUM et veiller à ce que le boursier ou la boursière les respecte.

Règles de soumission :

La demande doit être soumise en **un seul document pdf** par courriel, à Joanne Auclair (joanne.auclair.chum@ssss.gouv.qc.ca) à la Direction adjointe scientifique – Affaires étudiantes et postdoctorales. Les demandes incomplètes ou ne respectant pas la date limite de dépôt ou les conditions d'admissibilité ou de présentation seront jugées **NON ADMISSIBLES** et ne seront pas évaluées.

Accusé de réception :

Les candidat(e)s seront avisé(e)s par courriel de la réception de leur demande.